

de vue illogisme, les lois régissant la concession de prêts d'immobilisation sont le bouquet. Sitôt que les gens ont vraiment besoin d'aide financière, comme c'est le cas aujourd'hui, d'un banquier ami ou d'une commission du prêt agricole bienveillante, ces gens rentrent dans leur coquille et placent à l'entrée une pancarte tout à fait malveillante: On ne veut pas d'emprunteurs.

D'après les renseignements que me communique une source très sûre de ma circonscription, les prêts sont dix fois plus difficiles à obtenir qu'il y a un an. La Chambre est bien au courant du désastre qui s'est abattu sur les fructiculteurs de la vallée de l'Okanagan il y a un an et demi, par suite de gelées qui ont causé des pertes s'élevant à plusieurs millions de dollars. Certains cultivateurs se sont vus dans la pénible situation de ne plus pouvoir tirer même un sourire du banquier sympathique, mais ils pensaient qu'ils avaient sûrement une amie en la Commission du prêt agricole.

Le gouvernement fédéral a déjà refusé une aide financière directe destinée à rétablir les malheureuses victimes d'un sinistre. Je suis d'avis que des particuliers dans notre vallée ont souffert, autant sinon plus, que ceux qui ont été victimes de désastres récents, par exemple, dans la vallée du Fraser, à Rimouski, à Winnipeg, à Cabano, ainsi de suite. Dans les derniers cas, le Gouvernement a aidé généreusement, mais les fructiculteurs n'ont reçu aucune aide du gouvernement fédéral. Cependant, on a porté ces cultivateurs à croire que les organismes du Gouvernement comme la Commission du prêt agricole adoucirait le coup en relâchant quelque peu les exigences relatives aux prêts: on leur donnait des renseignements en ce sens. On vient de leur enlever même cette espérance. On m'apprend que la Commission du prêt agricole rejette chaque semaine un grand nombre de demandes de prêts.

Cette ligne de conduite peut être motivée dans certains cas, mais il y a beaucoup de cultivateurs laborieux qui, ayant un besoin pressant d'argent, ne peuvent en obtenir de la Commission du prêt agricole. Je ne parle pas des banques, parce qu'il est inutile de s'adresser à elles. Je prie le Gouvernement de modifier son attitude, de donner instructions à ses représentants dans cette région de consentir des prêts généreux compte tenu des circonstances et de la compétence des demandeurs plutôt que de leurs biens. Je vous ai déjà dit qu'ils n'en possèdent pas. Ils n'ont pas les biens requis pour motiver un prêt, mais je vous ai déjà expliqué pour quelle raison il en était ainsi.

On ne pourrait trouver de meilleurs citoyens canadiens que ces producteurs qui cherchent à obtenir des prêts de rétablissement. Ils feront face à leurs obligations, comme ils y ont toujours fait face par le passé. J'exhorte le Gouvernement à charger immédiatement la Commission du prêt agricole de consentir des prêts à ces gens en se fondant sur leur réputation et leurs aptitudes, en vue de permettre le rétablissement de producteurs habiles et expérimentés. Ces gens possèdent une expérience de vingt ou trente ans en matière de fructiculture, mais ils ont perdu tous leurs arbres fruitiers. Au lieu de gaspiller de l'argent pour l'établissement d'immigrants de l'Europe centrale, qui, dans bien des cas, renoncent à l'agriculture pour aller s'établir dans les villes, l'État devrait en prêter à ces producteurs qui en ont un pressant besoin et qui veulent rester sur leurs terres. Le Gouvernement devrait donner des instructions à la Commission du prêt agricole d'écarter ses normes ordinaires en pareil cas. S'il demande à la Commission de revoir les demandes qu'elle a rejetées, le Gouvernement favorisera le rétablissement d'un beau groupe de producteurs sur quelques-unes des plus belles terres du pays.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Dion.)

MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

56. Administration centrale, \$208,564.

(Le crédit est réservé.)

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

Services généraux—

140. Administration centrale, \$281,298.

M. Higgins: Monsieur le président, à l'interruption de la séance, hier soir, j'étudiais la question de la chasse aux phoques à Terre-Neuve. J'ai parlé de ce qui s'est passé durant la dernière saison de chasse parce que les écrivains d'un certain nombre de navires étrangers n'ont pas du tout tenu compte des lois régissant la chasse aux phoques. Il s'est produit un horrible carnage dont j'ai parlé à la fin de mes observations. Il est bien évident, monsieur le président, que toute l'industrie de la chasse aux phoques est gravement menacée par ce qui s'est produit l'an dernier et qui peut fort bien se reproduire à l'avenir. J'espère donc que la commission qui a été instituée, la Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique, a étudié cette question lors de sa dernière réunion tenue à Washington dernièrement. Les représentants canadiens auprès de cette commission sont des hommes compétents. Je crois que ce sont le sous-ministre, M. Bates, M. Gushue, de l'Office